COMMUNE de SAINT-TROJAN-LES-BAINS

PROCES - VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Jeudi 27 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 Juillet à 19h00, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Josée VILLAUTREIX, maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 20 juillet 2023.

Secrétaire de séance : M. LANNELUC Fabrice

PRÉSENTS : Mme VILLAUTREIX Marie-Josée, M. GAILLOT Bruno, Mme LEJEUNE Catherine, M. LANNELUC Fabrice, Mme LARBAT Séverine, M. JAUBERT François, Mme ROLLAND Dominique, M. HAFID ALAOUI Morad.

ABSENTS EXCUSES :

Mme HERBIET Catherine a donné pouvoir à M. GAILLOT Bruno
Mme BELINE Patricia a donné pouvoir à Mme ROLLAND Dominique
Mme PALLAS Rollande a donné pouvoir à Mme LEJEUNE Catherine
Mme DUROX Isabelle a donné pouvoir à M. HAFID ALAOUI Morad
M. PRIVAT Adrien, M. DALMON Baptiste, absents.

Présents : 8
Votants : 12

ORDRE DU JOUR

Désignation du/de la secrétaire de séance
Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 Juillet 2023

1. Demande de subvention au titre des Amendes de police – Aménagements de carrefours et petits aménagements de sécurité Boulevard Pierre Wiehn.
2. Subvention Défi d'Elles

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 18 Juillet 2023.

Madame le Maire propose au vote l'approbation du procès-verbal du 18 Juillet 2023, et demande s'il y a des remarques. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, le procès-verbal du 18 Juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

1. Demande de subvention au titre des Amendes de police – Aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité Boulevard Pierre Wiehn.

Madame le Maire fait part de l'aménagement de trottoirs Boulevard Pierre Wiehn situé sur la Commune de Saint-Trojan-les-Bains permettant la sécurisation des usagers de la route.

Madame le Maire présente le devis D2303-1130 du Syndicat de la Voirie qui s'élève à 50 736.72 € HT ;

Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – Aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue

Monsieur Morad HAFID ALAOUI demande si le Boulevard Pierre Wiehn est prioritaire par rapport au Boulevard de la Plage, car beaucoup de fauteuils circulent à cet endroit et il y aurait besoin de trottoirs.

Monsieur Bruno GAILLOT répond que le Boulevard de la Plage n'a pas de trottoirs et que ce n'est pas prévu car les accotements sont en sable.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de :

- Décider de solliciter une subvention de 50% du montant HT des travaux auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police – Aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité
- Autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 10 voix pour : Mme Marie Josée VILLAUTREIX, M. Bruno GAILLOT, Mme Catherine LEJEUNE, M. Fabrice LANNELUC, Mme Séverine LARBAT, M. François JAUBERT, Mme Dominique ROLLAND, Mme Catherine HERBIET, Mme Patricia BELINE, Mme Rolande PALLAS.

Deux abstentions : M. Morad HAFID ALAOUI, Mme Isabelle DUROX.

2. Subvention Défi d'Elles

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'association « Défi D'elles ».

Dans le cadre de leur manifestation « Raid « Défi d'Elles MARENNES OLERON » du 06 au 08 Octobre 2023, l'association et les participants passeront le Samedi 7 Octobre 2023. Le départ de la course à pied se fera à partir de la route de la Grande Plage en direction de la plage, et l'arrivée est prévue sur la plage du Novotel.

L'association sollicite une subvention de 2 000,00 € auprès de la commune.

Madame le Maire explique que la commune a décidé il y a quelques temps de ne donner de subvention à cette association que lorsque Octobre Rose, organisé par la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron, sera organisé sur la commune de Saint-Trojan-les-Bains.

Monsieur Morad HAFID ALAOUI dit qu'il refuse de donner une subvention à une association qui paye des artistes connus pour venir à leur manifestation.

Madame Catherine LEJEUNE refuse de donner une subvention à cette association qui est une émanation de la ligue américaine. De plus Madame Catherine LEJEUNE indique qu'il a été demandé à l'association de faire un petit parcours avec les habitantes de la commune plutôt que de rester sur le site du NOVOTEL et que cela n'a pas été fait.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 10 voix de refuser de verser une subvention à l'association Défi d'Elles : Mme Marie Josée VILLAUTREIX, Mme Catherine LEJEUNE, M. Fabrice LANNELUC, Mme Séverine LARBAT, M. François JAUBERT, Mme Dominique ROLLAND, M. Morad HAFID ALAOUI, Mme Patricia BELINE, Mme Rolande PALLAS, Mme Isabelle DUROX.

Deux abstentions : M. Bruno GAILLOT, Mme Catherine HERBIET.

<u>Informations données par Madame le Maire</u>

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue

1) Le Conseil Départemental suite aux demandes faites par la commune a répondu favorablement aux différentes aides demandées.
   a. Pour l'acquisition de la Cabane Charrié, une subvention de 35 852,00 €
   b. Pour les travaux du logement « Les Cimaise », une subvention de 17 500,00 €
   c. Pour les travaux de l'Agence Postale Communale, une subvention de 15 498,00 €

2) La commission communale d'urbanisme s'est réunie concernant les terrains Allée des Mouettes sur lesquels la commune souhaite que soient construits des logements en bail réel solidaire.

Deux organismes ont été reçus, l'Office Public de l'Habitat de La Rochelle, et le Groupe Maisons Régionales/FONCIA.

Les deux organismes sont intéressés et ont fait des propositions à la commune.

L'OPH de La Rochelle propose de créer 14 parcelles sans préciser le nombre de logements envisagés, et propose d'acheter les terrains à la commune pour un montant minimum de 140 000 € ou maximum de 224 000 €.

Le Groupe Maisons Régionales propose la création de 23 logements et ne proposait pas l'achat des terrains à la commune. Après les avoirs contactés pour leur indiquer que l'autre candidat avait proposé l'achat des terrains à la commune, il a fait une proposition à hauteur de 200 000 € pour l'achat des terrains.

Madame le Maire indique que le ressenti de la commission est meilleur avec le Groupe Maisons Régionales qui est très réactif et propose la création de plus de logements sur la commune.

3) Monsieur Bruno GAILLOT fait un point d'information sur l'avancement des travaux de la Salle Polyvalente, et indique que l'isolation qui est en cours de réalisation n'est faite qu'avec des produits recyclés.

Monsieur Fabrice LANNELUC demande s'il est possible d'organiser une visite du chantier pour les élus qui seraient intéressés.

Monsieur Bruno GAILLOT indique qu'il va se renseigner pour savoir si cela est possible.

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant aucune question diverse, Madame le Maire déclare la séance du Conseil Municipal levée.

Fin de séance : 19h40

Marie-Josée VILLAUTREIX
Maire

MAIRIE de St-TROJAN-LES-BAINS 17 Chte-Mme

Fabrice LANNELUC
Secrétaire de séance

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Réf. 540330 - 09/10 Fabrègue